

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260922-109_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Septembre à Dix Huit Heures Trente.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bastien MONREAL, Bénédicte ROGER.

Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Agnès BLED, Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Christophe CLARET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Monique DEYRES, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Damien CLET.

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°109/2026

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer dans le cadre du défi sportif «Têt-Agly»

Monsieur Sébastien CABRI, adjoint au maire, informe l'assemblée que messieurs Clément GARRES et Julien PITARCH, deux jeunes sportifs salanquais, ont relevé un défi sportif et solidaire dénommé «Têt-Agly» ;

Il précise que ce défi consistait à parcourir à la nage, en mer, les dix kilomètres séparant les embouchures de la Têt et de l'Agly. Il souligne que cette initiative sportive et solidaire avait également pour objectif de soutenir la lutte contre le cancer et de sensibiliser le public à cette cause. Il informe que ce défi a permis de collecter plus de 2 000,00€ de dons au profit de la Ligue contre le cancer.

La commune souhaitant s'associer à cette initiative solidaire portée par messieurs Clément GARRES et Julien PITARCH et apporter son soutien à la Ligue contre le cancer, monsieur Sébastien CABRI, propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00€ à la Ligue contre le cancer.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Sébastien CABRI, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00€ à la Ligue contre le cancer, afin de soutenir l'action caritative organisée dans le cadre du défi sportif et solidaire «Têt-Agly» ;
- DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget principal communal ;
- AUTORISE monsieur le maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 24 SEP. 2026
Et publication du : 24 SEP. 2026

Le maire,

Guy ROUQUIE



La secrétaire,

Bénédicte ROGER